



# LETTRE DE L'ÉLU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie – n°29 mai 2006

## EDITORIAL

Les Etats généraux de Méjannes ont permis de nombreux échanges sources de propositions.

Comme vous pourrez le lire dans cette première Lettre de l'élu de l'année 2006, certaines de ces pistes de réflexion ont déjà été reprises par les commissions ou le Comité directeur. Les CDS, les CSR et les grands électeurs doivent également être des acteurs de ce dispositif.

J'espère que les débats que vous avez menés pour la préparation de l'Assemblée générale et ceux que nous aurons à Périgueux permettront d'enrichir ces propositions et surtout de trouver de nouvelles énergies et de nouveaux moyens pour les mettre en œuvre.

La Lettre de l'élu a également un rôle à jouer dans ce brassage d'idées, ces confrontations d'expériences et l'avancement de nos travaux. Cette publication n'a pas pour vocation de faire uniquement « descendre » de l'information ; elle doit communiquer vos actions originales, vos réflexions pour les partager au niveau national.

**J'attends donc vos contributions pour la prochaine lettre** et je vous donne rendez-vous au congrès de Périgueux.

Delphine Molas

## SOMMAIRE

Editorial	1
Réunion de bureau (janvier 2006)	1
Réunion de bureau (avril 2006)	1
Réunion Intercommission	4
Rencontre EDS	7

## RÉUNION DE BUREAU LES 7 ET 8 JANVIER 2006 – ISSY LES MOULINEAUX (HAUTS-DE-SEINE)

*Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.*

**Présents :** Laurent GALMICHE, Philippe KERNEIS, Henri LAVICTOIRE, Bernard LIPS, Annick MENIER, Delphine MOLAS, Claude ROCHE.

**Excusés :** Bernard TOURTE, Claude MOURET

*La réunion se tient dans les locaux du club ABIMES à Issy les Moulinaux (92).*

### 1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion de Bureau des 24 et 25 septembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Ministère de l'Ecologie et du développement durable (MEDD)

Les discussions se poursuivent entre le CDS 06 et le BRGM. Ces discussions, qui restent très positives, permettent de mettre en évidence un certain nombre d'incompréhensions.

En accord avec le bureau et suivant la motion votée en Assemblée générale, Eric Madeleine, président du CDS des Alpes Maritimes, défend l'idée d'une carte de densité d'entrées de cavités naturelles qui serait relativement proche d'une « carte des risques ». Cette carte pourrait être complétée par toute information concernant un risque particulier d'effondrement.

Pour l'instant, le BRGM persiste à vouloir traiter à l'identique les cavités artificielles et naturelles par la mise en place d'une base de données des entrées et la définition d'un « polygone d'emprise de la cavité »

La difficulté semble venir en partie de la commande initiale passée par le MEDD. Une nouvelle réunion au MEDD sera certainement indispensable. En attendant, le bureau soutient pleinement Eric Madeleine dans son argumentaire. Le MJSVA sera informé au fur et à mesure de nos discussions.

Date limite d'envoi de vos articles et informations pour publication dans la Lettre de l'élu n° 30 : 15 juillet 2006

Rédacteur : Delphine MOLAS

Mise en page : Laurent MANGEL

Tirage : Laurent MANGEL - Reprographie fédérale

Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

## RÉUNION DE BUREAU, LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2006 CAUSSADE (TARN-ET-GARONNE)

*Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.*

**Présents :** Laurent GALMICHE, Philippe KERNÉIS, Henri LAVICTOIRE, Bernard LIPS, Annick MENIER, Delphine MOLAS, Claude ROCHE, Bernard TOURTE.

**Excusé :** Claude MOURET

### Congrès, Assemblée générale et Descendeur

#### 1-Rapport moral

Le rapport moral, rédigé par Delphine Molas, est validé par le bureau moyennant quelques modifications mineures.

#### 2-Rapport d'orientation

La forme très concise et la durée (3 ans) de ce rapport d'orientation sont approuvées à l'unanimité. La structure du rapport d'orientation (politique interne et externe et politique extérieure) n'est pas d'une lecture évidente pour divers membres du bureau. Delphine Molas et Philippe Kernéis expliquent la raison de ce découpage. Une mise en perspective de cette présentation sera faite lors de l'Assemblée générale. La conclusion du rapport fait l'objet d'une discussion concernant l'importance à donner au projet SYGIF. Bernard Tourte estime que cette conclusion donne trop d'importance à ce projet qui présente un coût exorbitant, au détriment et sans même avoir la garantie que celui-ci corresponde à une attente concrète de nos fédérés.

#### 3-Clôture comptable et budget prévisionnel

L'expert comptable a, en théorie, terminé son travail jeudi 29 mars. L'exercice est déficitaire d'environ 15.000 €. Le budget prévisionnel n'est pas encore prêt. Laurent Galmiche l'enverra lundi au Comité directeur en précisant les points sur lesquels il souhaite l'arbitrage du CD. Il ne restera que deux jours pour proposer des modifications.

Bernard Lips insiste sur la situation anormale concernant les modes opératoires ou retards pris. L'année prochaine, il faudra impérativement que le rapport moral, le rapport d'orientation et le budget prévisionnel puissent être discutés et validés lors de la réunion du Comité directeur du mois de mars. Les délais ne permettent pas cette année d'envisager un vote formel du Comité directeur avant publication dans le Descendeur.

#### 4-Ordre du jour de l'Assemblée générale

L'ordre du jour de l'AG est validé.

#### 5-Présentation du SYGIF

Éric Madelaine et Eric Alexis présenteront sous la forme d'un diaporama d'une vingtaine de minutes l'état actuel de la réflexion (cahier des charges) et les points sur lesquels l'étude devra porter en 2006 (périmètre, financement, maintenance...).

**Fédération Française de Spéléologie**  
**28, rue Delandine 69002 LYON**

tel : 04 72 56 09 63 fax : 04 78 42 15 98 – secretariat@ffspeleo.fr – http://ffspeleo.fr

### 3. Ministère de l'Éducation nationale

La FFS n'a pas reçu de réponse à notre courrier concernant la spéléologie à l'école. Claude Roche relancera le ministère de l'Éducation nationale.

### 4. Relation avec le CAF

Philippe Kernéis rencontrera le responsable assurance du CAF en février.

### 5. Co-gestion du manuel canyon avec la FFME

Le manuel canyon, édité en collaboration avec la FFME, doit être imprimé à 6 000 exemplaires. Une convention doit être signée avec la FFME pour définir la gestion des stocks, des ventes et les modes de distribution.

Lors de la dernière réunion de la commission mixte FFME - FFS, il a été constaté le non avancement du dossier. La FFME semble souhaiter que la FFS gère un stock « commun » de 4.000 exemplaires (chaque fédération disposant pour son compte de 1.000 exemplaires) et en assure, pour le compte des deux fédérations, la vente auprès des libraires (la diffusion doit être plus large que la dizaine de points de vente traditionnellement connus des spéléologues).

Laurent Galmiche mettra au point la convention avec le trésorier de la FFME en tenant compte du travail induit par la gestion du stock par nos salariés et en levant les flous de la convention telle qu'elle est rédigée actuellement (propriété des 4000 exemplaires destinés à la vente aux libraires, gestion des fins de stock...).

### 6. Redevance sur les sentiers de raquette à neige

Plusieurs fédérations ont pris position contre ce projet de loi. Des articles ont paru dans le même sens dans différentes lettres d'information sportive. Les spéléologues sont concernés au premier chef pour l'accès aux cavités et partagent ces positions.

Delphine Molas et Gilles Turgné prépareront un communiqué de presse pour exprimer la position de la FFS sur ce dossier. Ce texte sera envoyé aux fédérations membres du collège inter-fédéral des sports de nature et à l'AFP.

### 7. Association nationale des chèques-vacances

Le dossier reçu traite des chèques-vacances. Le Bureau ne souhaite pas entrer dans ce système qui nous apporterait peu et imposerait une gestion lourde.

Claude Roche contactera l'ANCV au sujet des coupons sport qui semblent plus adaptés à une fédération.

### 8. Demande du CSR Midi-Pyrénées sur les coupons initiation

Le CSR Midi-Pyrénées demande de percevoir entre 6 et 15% du prix des coupons initiation pour couvrir ses frais de gestion. Les propres frais de gestion de la fédération ne permettent pas d'accéder à cette demande.

Une étude va être menée par Claude Roche et Philippe Kernéis en vue de proposer une gestion des coupons par internet. Dans l'intervalle, les coupons de la région Midi-Pyrénées pourront être remis en gestion totale au siège de Lyon si le CSR le souhaite. Bernard Lips rédige la réponse au CSR.

Claude Roche prendra contact avec la FFME pour étudier le système qu'elle vient de mettre en place.

### 9. Grandes carrières de Caumont (Eure)

Le bureau prend acte que le terrain permettant l'accès aux grandes carrières de Caumont n'est plus à vendre. Ce dossier présenté par le CSR à la dernière assemblée générale est donc clos.

### 10. Aven noir (Aveyron)

Le Bureau déplore le démontage de la porte qui protégeait l'accès au nouveau réseau. La FFS se portera partie civile s'il est constaté des bris de concrétions par l'enquête de gendarmerie consécutive au dépôt d'une plainte par le maire de Nant (12).

### 6-Journées nationales de la spéléologie (JNS)

Gilles TURGNÉ prépare l'affiche qui présentera les activités spéléo et canyon. Le questionnaire « Après JNS » sera joint aux documents distribués. Les salariés seront sollicités pour participer à la répartition des documents lors du congrès de Périgueux.

À la demande du CoSIF, le Bureau procédera à la réservation des locaux du CNOSF (Claude Roche) afin d'organiser un festival de l'image à Paris.

En fonction du projet présenté, le Bureau étudiera aussi l'opportunité de s'appuyer sur cette organisation pour développer une communication nationale et les moyens qu'il conviendrait d'y consacrer. Les organisateurs d'actions dans le cadre des JNS seront contactés afin de déterminer si leur manifestation pourrait servir de support à une communication d'ampleur nationale. Le budget actuel ne prévoit pas de faire appel à un attaché de presse.

### 7-Implication des salariés lors du congrès

La distribution des documents des JNS, des actes des EGS et des tickets repas pour l'Assemblée générale sera confiée aux salariés volontaires pour assister au congrès (Anne Adenis, Monique Rouchon, Élodie Rousseau et Georges Mercier).

Il sera demandé à Anne Adenis d'assister à l'Assemblée générale afin de prendre en charge les émargements et la tenue de la liste de présence.

Laurent Mangel (grand électeur de la région Rhône Alpes) y serait présent au titre de son mandat électif.

### 8-Congrès fédéral à Périgueux

Un colloque sur l'archéologie souterraine aura lieu le samedi 6 et dimanche 7 mai. Il réunira des spéléologues, archéologues de renom et institutionnels qui aborderont les différentes périodes de la préhistoire à la protohistoire jusqu'à l'occupation médiévale. Le point fort se déroulera le samedi soir avec une table ronde intitulée « Spéléologie et archéologie du milieu souterrain » qui réunira spéléologues et archéologues autour d'un débat avec le public. Une mise au point est faite sur la participation à égalité entre spéléologues et archéologues, en particulier à la table ronde. Il est précisé qu'Annick Menier en tant que vice présidente de la Fédération et Thierry Baritaud comme coordinateur du colloque seront les interlocuteurs privilégiés auprès du Ministère de la culture pour ce colloque.

### Dossiers en cours

#### 9-Suivi des décisions prises lors de la dernière réunion de bureau

Le compte-rendu de la dernière réunion de Bureau ne peut être approuvé car il n'a pas encore été relu par tous les participants. Ce retard est récurrent. Il faut que les comptes-rendus soient diffusés dans les jours qui suivent la réunion et que les relecteurs ne gardent pas le texte plus de 72 heures. En cas d'impossibilité de respect de ce délai, il convient de passer au correcteur suivant.

**Éducation nationale :** Le courrier que la FFS a adressé au Ministre n'ayant pas eu de suite, Bernard Abdilla a demandé à Claude Roche de reprendre contact avec l'administration du ministère. Le courrier qui s'était « égaré » dans les services a finalement pu être retrouvé. Un courrier aux inspecteurs d'académie et aux recteurs doit accompagner les recommandations sur la pratique de la spéléologie à l'école primaire édictées par la fédération. Il conviendra d'être vigilant afin que ce dossier ne connaisse pas un retard préjudiciable.

**Association nationale des chèques vacances (ANCV) :** Les renseignements concernant l'utilisation des chèques vacances dans le cadre des stages fédéraux qui devaient être demandés par Claude Roche n'ont pas été obtenus.

**Manuel canyon :** La convention sur la co-édition du manuel canyon entre les deux fédérations n'est pas encore signée.

**Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) :** Suite aux demandes incessantes adressées par le BRGM aux différents CDS en vue d'obtenir les listes de cavités et aux difficultés rencontrées par Eric Madelaine, président du CDS Alpes Maritimes pour trouver un mode de fonctionnement cohérent avec cet organisme, Bernard Lips va proposer une réunion à M. SIMON du MEDD afin de rappeler la position fédérale

**La réunion avec la FFCAM** au sujet de l'assurance est prévue en mai (date à confirmer) (Philippe Kernéis)

**Aven Noir :** la mission d'expertise de la commission Scientifique a été réalisée. Claude Roche a transmis au Bureau les premiers échos d'une rencontre informelle qui s'est tenue par ailleurs entre Gérard Cazes et M. le Maire de Nant. Bernard Tourte regrette la non diffusion de cette information aux instances locales, Claude précise en cela que son rôle était d'informer le Bureau et qu'il ne lui appartient pas de faire part de ces informations aux instances locales.

**EDS :** La réunion regroupant les responsables d'EDS a eu lieu durant le week-end des 18 et 19 mars. Une clarification du rôle et du fonctionnement d'une EDS a été réalisée. Des documents à vocation technique et administrative sont en préparation.

Bernard Abdilla accepte de présenter sa candidature comme délégué EDS à titre transitoire.



Claude Roche fait savoir, qu'à l'occasion de cette réunion, il a informé les présidents de CDS présents ainsi que les assistants techniques de l'invitation à assister à la réunion de la Direction technique nationale qui sera adressée aux assistants des CDS et CSR. Cette proposition a été accueillie favorablement par les présents.

**Convention collective du sport (CCN) :** Un exposé reprenant les grandes lignes de la convention collective qui devra être appliquée par les CDS et CSR employeurs sera envoyé avec la prochaine lettre de l'élu. Delphine Molas doit demander à Edwige Teira de prendre le dossier en charge pour répondre aux demandes qui viendront.

**Déduction fiscale des cotisations clubs:** Les textes transmis par le ministère des finances sont sujets à interprétation. Il faut les publier en l'état et prévenir des difficultés locales possibles dans leur application. Ces textes seront présentés dans la prochaine lettre de l'élu et dans le Mémento du dirigeant avec une explication introductive et un modèle de reçu fiscal (fait par Bernard Lips et Laurent Galmiche).

**Spelunca librairie :** Laurent Galmiche n'a pas encore eu le temps de rédiger une procédure de fonctionnement pour cette commission. Ce sera fait d'ici 15 jours.

Le comité d'organisation de **Vercors 2008** a visité les sites et a retenu Lans en Vercors (38).

**Lettre au CREPS de Vallon Pont d'Arc** concernant le stage secours spéléo. Le projet de courrier rédigé par Henri Lavictoire doit être retravaillé. Le DTN demande à pouvoir relire le courrier avant envoi.

### 10-Projet d'une Commission Communication

Le Bureau proposera au Comité directeur de transformer la délégation Communication en une commission qui intégrera le GTIF, le poste de délégué serait alors supprimé. Si cette proposition est retenue, un appel à candidatures sera lancé pour une élection du président de cette commission au Comité directeur d'octobre.

### 11-Aménagement du Centre national de documentation spéléologique (CNDS)

La deuxième tranche des travaux débutera début mai. Joël Possich a fait faire un plan d'aménagement des étagères mobiles (compactus) par la société ETTAX. Ces étagères sont regroupées en trois parties distinctes. La commande a été signée par Joël Possich pour les deux parties principales et le devis fait état d'une option pour la partie centrale. Après consultation du plan, le Bureau est favorable à l'installation de tous les compactus dès le démarrage des travaux d'aménagement. La salle de lecture fera 12 m<sup>2</sup> et les étagères présenteront une longueur cumulée d'environ 500 mètres linéaires. Avant la signature formelle, la commission Documentation souhaite analyser le plan et revoir la société ETTAX pour quelques précisions supplémentaires. Bernard Lips continue à suivre ce dossier avec Joël Possich et Yves Pratter.

Le Bureau remercie Joël POSSICH pour son investissement important sur ce dossier.

### 12-Mise en place de l'alarme dans les locaux du siège

Le système d'alarme est en place mais n'est actuellement pas branché. Le bureau décide de démarrer le plus rapidement possible une phase de tests avec renvoi de l'alarme sur le téléphone d'Henri Lavictoire. Après deux mois d'essais, une procédure détaillée sera rédigée par Henri Lavictoire.

### 13-Assurances

La motion du CDS Hérault, demandant la mise en place d'une assurance dirigeant, sera présentée au Comité directeur.

### 14-SSF Aude

Une réunion s'est tenue le vendredi 31 mars, en présence de Roger MIR (président région Languedoc Roussillon), Christian DEIT (ancien correspondant régional SSF), Daniel CAVAILLES (ancien CTD SSF), Bernard TOURTE (président adjoint FFS), Stéphane CZEREP (président CDS 11), une trentaine de spéléologues de l'Aude et des Pyrénées Orientales et du SDIS.

Un consensus semble émerger concernant le retrait de la proposition de statut de sapeur-pompier volontaire (SPV) spécifique spéléo initialement proposé par Daniel CAVAILLES conjointement au SDIS 11. Si les engagements pris lors de cette réunion se confirment (retrait du statut SPV, assorti d'un engagement du SSF 11 de remettre les documents régulièrement demandés par le SSF national au SSF 11), Daniel Cavailles pourrait alors être renommé CTDS SSF 11 et un de ses adjoints participerait au prochain stage CT.

### 15-Opération de secours aux Fontanilles (Hérault)

Le CDS de l'Hérault vient de renvoyer 61 demandes individuelles de remboursement à la commune d'Argeliers, comme suggéré par la Préfecture. Cette demande doit permettre à la commune d'engager des démarches afin d'obtenir le règlement des frais engagés par les sauveteurs.

Par ailleurs, une réunion se tiendra le 10 avril avec un avocat spécialisé en présence d'Edwige Teira et Philippe Kernéis. Cette réunion sera l'occasion de présenter les tenants et les aboutissants de ce dossier et les souhaits politiques de la FFS mais également de recueillir l'avis de l'avocat en vue de

Une expertise de la commission scientifique aura lieu prochainement pour définir un mode de gestion de cette cavité sensible.

### 11.Guide méthodologique pour la création de sentiers karstiques (CSR Midi-Pyrénées)

Cette action figure dans la convention d'objectifs de l'année 2005 comme aide à la région Midi-Pyrénées. Cette demande avait été traitée par le Comité directeur de mars comme relevant du FAAL et un dossier a été reçu à ce titre. La commission Environnement a proposé d'apporter en complément, sur son budget, une aide de 1500 €.

Le Bureau rappelle qu'une action ne peut bénéficier que d'une seule ligne de subvention. La demande FAAL est donc sans objet. L'aide fédérale d'un montant de 2000 € sera intégralement imputée sur le budget de la commission Environnement.

Le Bureau vient de recevoir un projet de convention avec le CSR. Le bureau valide ce texte avec une modification de l'article 2 prévoyant la publication de ce guide dans la série des cahiers du CDS à la fin de l'année 2006.

### 12.Centenaire de la grotte de Niaux (Ariège)

Une réunion du Bureau se tiendra en Ariège. Le Bureau valide également le principe d'une exposition fédérale pendant cette manifestation, et proposera à la commission Spelunca Librairie de s'y déplacer.

Delphine Molas rédigera un courrier officiel, en collaboration avec Robert Guinot.

### 13.Interdiction d'accès à la grotte de Bournillon (Drôme)

Un rocher menace de s'effondrer sur le chemin d'accès. Le parking a été fermé et un arrêté de péril a été pris. Deux solutions sont envisagées : faire sauter ce bloc (risques de déstabiliser une autre partie de la falaise) ou créer un autre sentier (coûteux avec deux franchissements du cours d'eau).

Plus récemment, un arrêté municipal interdit la présence dans le cirque de Bournillon. Le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC) a adressé à la FFS un courrier s'inquiétant de l'interdiction d'accéder à ce site majeur. Le Bureau soutiendra le CDS 26 et le SNPSC pour aider à trouver une solution permettant de retrouver un accès sûr à ce haut lieu de la spéléologie.

### 14.Canyon du Tapoul (Lozère)

Un argumentaire préparé par l'avocat de la FFME nous a été communiqué. Une discussion par courriel aura lieu sous cinq jours entre les destinataires.

### 15.Convention CDS 71 à Gizia (Jura)

Le CDS de Saône et Loire a signé une convention d'accès à une cavité située hors de son département. Ce dysfonctionnement est en cours de résolution avec rédaction d'une nouvelle convention par le CDS du Jura.

Le bureau rappelle que les CDS doivent faire valider toute convention de gestion de cavité par le conservatoire avant signature. Un cahier du CDS sur les conventions sera édité en 2006 coordonné par Damien Delanghe.

Plus généralement, toute convention doit être envoyée pour avis préalable au siège fédéral qui l'adressera aux personnes ressources compétentes. Cela permettra également de faire valoir au niveau national les actions locales réalisées en partenariat avec les collectivités. Un article paraîtra dans la lettre de l'élu.

### 16.Recensement des équipements sportifs (RES) et Système de gestion de l'information fédérale (SYGIF)

Une première évaluation porte à 32 le nombre de CDS ayant répondu au RES.

L'objectif du SYGIF est de permettre la consultation des bases de données fédérales y compris celle issue du RES. La mission commandée à PROJIFE suit son cours dans le respect des délais. La prochaine étape est la synthèse des besoins qui sera déterminée à partir de questionnaires et d'entretiens courant janvier. Le cahier des char-

ges doit être remis au comité directeur en mars.

La réalisation de l'outil lui-même coûterait environ 50.000 € (réalisation du cahier des charges 30.000 €).

Eric Alexis rédigera une note d'information pour le prochain Spelunca.

Des contacts ont été noués avec la FFME qui dispose d'un outil opérationnel et nous fera part de son expérience.

### 17. Suite des EGS

Plusieurs études sont déjà en cours :

- Simplification de la procédure d'adhésion des nouveaux clubs : Jean-Pierre Holvoet
- Constitution de l'Assemblée Générale, grands électeurs départementaux : Raymond Legarçon
- Spelunca intégré à la licence ou gratuit : Eric Lefebvre
- Adhésion d'associations de membres déjà fédérés : ce point sera à l'ordre du jour du CD de mars ; le bureau échangera par courriel sur les propositions de Jean-Pierre Holvoet
- EDS : voir point spécifique
- Gestion des coupons initiation par internet : Claude Roche, Eric Lefebvre, Philippe Kernéis
- Contacts directs avec les fédérés : le forum mis en place fonctionne. Le bureau demandera à Bernard Thomachot de résumer les fils de discussion les plus pertinents pour le comité directeur
- Assurance : étudier une séparation de la Responsabilité civile (à joindre à la licence) et de l'Individuelle accidents, une assurance temporaire de courte durée réservée aux fédérés, clarification de l'utilisation des coupons d'initiation, retour d'expérience tarif famille (étude sur possibilités d'harmonisation des catégories licences et assurance)
- Communication interne : liste d'information (newsletter) sur abonnement alimentée par les responsables fédéraux coordonnée par Delphine Molas, ouverture sur le forum d'une rubrique communication où les spéléos pourraient faire des annonces (publications, lectures...)
- Communication externe : Gilles Turgné rédigera un document préliminaire
- Partenariat : Gilles Turgné, Laurent Pouban, Annick Menier à partir du texte de Bernard Tourte
- Argumentaire « pourquoi se fédérer » : constituer un petit groupe (document Damien Delanghe de 1997). contacter Jean-Pierre Gruat, Christian Marget...
- Développement de l'activité : première étude par la DTN
- Le bureau rédigera un projet de politique générale sur 3 ans, soumis au CD puis à l'AG

D'autres éléments viendront sûrement compléter cette liste en cours d'année.

### 18. Ecoles départementales de spéléologie (EDS)

Les départements concernés par l'existence ou la création à court terme d'une EDS sont : 33, 24, 74, 69, 01, 82, 07, 64, 83, 65, 48, 06, 31, 09, 70. Un état des lieux précis sera fait dès réception des rapports d'activités.

La fédération organisera une rencontre nationale des intervenants de ces EDS les 18 et 19 mars, animée par Claude Roche, Serge Fulcrand et Bernard Abdilla. Les frais de déplacements et l'hébergement seront pris en charge pour une personne par école. La dépense devrait être de 3 à 4.000 €.

### 19. Missions de la Direction technique nationale (DTN)

Devant le peu d'actions régionales programmées par le CSR de Languedoc-Roussillon, Claude Roche, en accord avec le Bureau, missionnera Gérard Cazes pour qu'une part importante de son emploi du temps soit consacré à des missions de niveau national (EFS et commission environnement). Ses frais de déplacement seront pris en charge par le budget fédéral (environ 2.000 €). Claude Roche doit rencontrer le Directeur régional de la Jeunesse et sports et le président du CSR pour leur annoncer cette décision.

définir la stratégie à suivre.

### 16- Gestion des coupons initiation

Claude Roche a pris contact avec la FFME qui est prête à nous montrer le système de gestion par internet qu'ils ont mis en place. Un rendez-vous sera pris en avril ou mai avec la participation d'Eric Lefebvre, Philippe Kernéis et Claude Roche.

Élodie Rousseau qui doit effectuer son mémoire de stage sur ce dossier sera tenue informée des démarches et de l'évolution du mode de gestion envisagé.

Environ 10 000 coupons d'initiation sont utilisés chaque année par la FFS. Notre stock arrivant à épuisement, une réimpression sera effectuée avec une numérotation différenciant ces nouveaux coupons de ceux actuellement en circulation. Le courrier d'accompagnement de ces nouveaux carnets précisera la date limite de validité calculée à partir de la date d'achat des carnets. Une date limite de validité des anciens carnets devra être fixée, après cette date, les anciens coupons seront échangeables.

### 17-Diffusion de Spelunca et Karstologia

A plusieurs reprises, les salariés de la FFS ont reçu des demandes d'envoi de numéros gratuits de Spelunca et Karstologia. Après recherches, il apparaît qu'en plus des envois gratuits gérés par le siège, Gap Editions fournit, en plus des exemplaires facturés à la FFS, un certain nombre de revues (dont des tirés à part de Karstologia) aux équipes de rédaction de Spelunca et Karstologia.

Le Bureau demande à la commission Publications de dresser la liste des destinataires gratuits et payants des différents numéros de Spelunca et Karstologia, qu'ils soient diffusés par le siège ou par GAP directement.

Une fois cet inventaire réalisé, la commission proposera au Comité directeur pour validation une procédure de distribution de ces publications qui permettra de satisfaire les besoins de la fédération (partenaires, ministères, bibliothèques universitaires etc.)

Suite à la demande de Nathalie VANARA, présidente de l'AFK qui demande 10 numéros gratuits, nous lui ferons parvenir 4 numéros du dernier Karstologia en complément des 6 exemplaires que lui a envoyés Gap Editions.

### 18-Dette du CSR Normandie

Paul Rabelle, nouveau trésorier de la région Normandie, a pris contact avec Laurent Galmiche et souhaite soumettre au vote de l'Assemblée Générale du CRS Normandie le remboursement de la totalité de la dette actuelle. Le bureau remercie la région pour la clôture de ce dossier. Il sera indiqué en réponse, que tout projet intéressant émis par la région sera alors étudié avec bienveillance par le Bureau.

### 19-Convention d'objectifs

Le rapport d'orientation permettra de bâtir la convention d'objectifs pluriannuelle. La difficulté reste de le traduire en termes financiers et de déterminer les indicateurs y afférents.

### 20-Expédition nationale 2006

L'expédition « Ultima patagonia » qui s'est déroulée en Patagonie a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle relative à la communication. L'aide qui pourrait être attribuée est du ressort de la CREI.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES COMMISSIONS ENSEIGNEMENT DE LA FÉDÉRATION 11 ET 12 FÉVRIER 2006

**Participants :** Eric ALEXIS (CTN), Jean Jacques BONDOUX (EFC), Nelly BOUCHER (EFPS), Gérard CAZES (CTR), Emmanuel CAZOT (EFS), Thierry COLOMBO (EFC), Serge FULCRAND (CTN), Bernard GIAICHECA (EFPS), Jean Pierre HOLVOET (expert), Michel ISNARD (EFS), Marcel MEYSSONNIER (CTR), Claude ROCHE (DTN).

**Invités pour la partie label FFS :** Roger BORIES (EFC), Rémy LIMAGNE (EFS), Martinho RODRIGUES (SNPSC)

### Approbation du compte-rendu de la réunion 2005

JPH présente le compte-rendu de la réunion de Doucier (39) au cours de laquelle un certain nombre de propositions avaient été faites et devaient être suivies d'effet :

- La participation aux EGS et les journées d'Etude communes avec comme thème les EPI
- Les passerelles entre les différents brevets fédéraux
- Le label FFS et sa prise en charge par la commission professionnelle
- La formation continue des cadres.

Pour que ces réunions soient productives, il convient de se centrer sur des thèmes précis plutôt que de rester généraliste.



## Remarques:

- EC : il manque certaines parties. Plusieurs comptes-rendus sont à regrouper.

A-t-on avancé sur les engagements pris l'an passé?

- label
- passerelles inter-écoles
- bilan journées d'étude
- Formation continue des cadres

### Point des commissions - Quelles actions ont été réalisées depuis un an ?

Pour l'EFPS, le référentiel Enseignement déposé au Ministère en mars 2000, jusqu'à présent composé des contenus de plongeurs « Initiation à la plongée souterraine » et « Perfectionnement à la plongée souterraine » est en cours de refonte. Viennent s'y adjoindre les formations des cadres Initiateurs et Moniteurs, issues du nouveau cursus enseignement. Les fiches programme des différents modules qui composent le nouveau cursus sont finalisées. Un dossier d'évaluation de fin de stage a été réalisé afin de conserver une trace écrite des évaluations portées auprès de chacun des stagiaires en formation de plongeurs. De même, un dossier de suivi des cadres initiateurs et moniteurs en formation est en cours de rédaction. Ce dossier sera mis en session expérimentale lors du stage de Cabreret en août prochain.

Par ailleurs, un arrêté impose des brevets de plongée aux mélanges. Des discussions sont en cours avec le ministère pour modifier cet arrêté. L'EFPS a le problème de la concurrence avec la fédération de plongée FFESSM d'où des engagements avec le ministère sur l'écriture d'un référentiel mélanges. Ce référentiel Mélanges est cours de finalisation. L'objectif est de rendre cohérents les deux Référentiels Enseignement et Mélanges et de les présenter à MJSVA rapidement.

### La discussion s'engage sur la formation continue à l'EFPS.

Pour l'EFPS, le recyclage ou « formation continue » des cadres est intégré dans les cursus Moniteurs et Initiateurs. En effet, un cadre n'est validé que s'il est actif en encadrement ; ce qui n'implique donc pas la nécessité d'un recyclage spécifique. Les brevets de moniteurs ou d'initiateurs ne sont donc pas permanents. Ils sont assujettis à un nombre de 8 jours d'encadrement sur 3 ans. Si le nombre de jours d'encadrement prévu n'est pas réalisé, il y a retour en tant que cadre stagiaire. Huit jours sur 3 ans est un choix de l'EFPS, ce qui correspond plus ou moins à 2 stages perfectionnement de 4 jours sur 3 ans.

La seule obligation est le recyclage secourisme « SPS – Secourisme Plongée Souterraine » qui est imposé tous les trois ans aux cadres Moniteurs et Initiateurs. Le stage International Plongée Souterraine de Cabrerets comporte une variante pour lequel un recyclage secourisme « SPS » est intégré systématiquement chaque année.

A l'EFPS, l'évaluation se fait en tant que cadre dans un stage. Mais il n'y a plus de formalisation.

A l'EFC, 47 stages cette année. Les règles sont claires. Les brevets sont attribués à vie concernant l'encadrement. La qualité de formateur d'un stage fédéral devra faire l'objet d'un recyclage. On peut être cadre sur des stages à partir de son niveau de brevet fédéral. Démarrage d'une « formation continue de cadre » cette année. Mais elle n'est pas obligatoire. Beaucoup de turn-over. Environ 100 cadres actifs. Obligatoire qu'un cadre de chaque stage ait participé à un recyclage jusqu'en 2007 et que tous les cadres aient participé au week-end de formation continue dans les 4 ans à partir de 2008. Cette année, week-end de formation continue les 11 et 12 mars. L'organisation et le contenu de la formation continue seront finalisés lors de ce stage.

Il n'y a pas d'évaluation lors de ce week-end de recyclage.

Discussion sur le problème des brevets à vie et de l'évaluation.

2 écoles sont jeunes et formalisent pour se structurer. L'EFS a l'expérience mais formalise moins les règles de retour en tant que cadre et le recyclage.

L'écrit (d'évaluation) est un outil de travail. Il permet d'évoluer. L'EFS n'est pas opposée à aller dans ce sens. Des problèmes se sont posés dans le passé, mais sont restés peu significatifs.

Claude Roche propose d'inviter aux journées d'études de la DTN fin 2006 les intervenants locaux (assistants techniques départementaux), dont les CDS employeurs auront donné leur accord. Le Bureau y est favorable. Cette initiative doit permettre d'intensifier les échanges entre les conseillers techniques et les assistants techniques. La fédération prendra en charge leur hébergement et leur repas.

Parmi les missions de la DTN figurent également l'animation du réseau des EDS et la gestion du label FFS (réunion inter-commissions des 11 et 12 février).

### 20. Mémento spéléo canyon

Le bureau décide de ne pas le rééditer en l'état. Le stock sera écoulé exclusivement lors des stages découverte EFS et EFC.

La refonte en cours sera coordonnée par Thierry Colombo avec le soutien de la DTN et des commissions concernées. La maquette sera soumise à la réunion de bureau de juin.

Gilles Turgné assurera la recherche de partenariats pour cette nouvelle édition. Ce mémento devra être édité pour diffusion début octobre 2006.

### 21. Salariés, salaires et convention collective

Anne Adenis a été embauchée en CDI au poste d'assistante de direction. Céline Charbonnier quittera les effectifs le 20 mars 2006 après avoir soldé ses congés payés.

Une personne a été embauchée en CDD pendant une semaine pour aider à l'inventaire de la librairie.

Convention collective du sport

Le bureau décide d'appliquer cette nouvelle convention le 1er janvier 2007. Elle concernera également les structures déconcentrées CDS et CSR.

Une lettre de l'élu spéciale sera rédigée pour expliquer et accompagner ce changement.

Salaires

Laurent Mangel verra sa fonction requalifiée en « assistant bureautique ». Lors du passage à la convention collective du sport, il sera placé en catégorie 5.

L'inflation en 2005 s'établit à 1,54 %. Les augmentations de salaires en 2006 seront de 3,5 % pour Monique Rouchon et Georges Mercier et de 8 % pour Laurent Mangel (Rappel : l'augmentation en 2005 a été de 5 % pour tous).

Une prime pour leur investissement exceptionnel dans la préparation des EGS sera attribuée à Monique Rouchon et Laurent Mangel d'un montant de 600 € brut.

Le plan de formation sera élaboré courant janvier. Sont notamment à étudier une formation en informatique pour Laurent Mangel, le tutorat d'Elodie Rousseau, une formation de secouriste du travail.

### 22. Travaux au siège fédéral

Les travaux de gros oeuvre ont commencé dans le sous-sol des locaux de la rue Marc-Antoine Petit. Aucun autre marché n'est passé pour le moment. Pour le second oeuvre et les aménagements, il est décidé de passer par un maître d'oeuvre. Bernard Lips contactera Joël Possich pour le suivi des travaux.

Henri Lavictoire s'occupera de l'évacuation du matériel informatique déclassé.

Il sera demandé à l'entreprise Mosnier, qui mène les travaux dans le local Petit, de fixer au mur les étagères du sous-sol.

L'alarme a été posée fin décembre. Pour en assurer un bon fonctionnement, il apparaît nécessaire de modifier le réseau de courants faibles. Henri Lavictoire mènera une consultation pour ces travaux.

### 23. Descendeur et congrès

#### Descendeur

**Chapitre 1 :** le rapport moral sera diffusé au Comité directeur mi-février, soit un mois avant le CD de mars où il sera voté. Un tiers des rapports des commissions et délégations a été reçu pour le moment.

**Chapitre 2 :** il sera réorganisé de façon à différencier les textes soumis au vote de l'Assemblée générale de ceux adoptés au cours de l'année 2005. Certains points seront basculés dans le chapitre 5.

Les personnes suivantes seront sollicitées pour la rédaction de textes de présentation :

SYGIF : E. Alexis

EGS : J.-P. Holvoet

BRGM : B. Lips

aides aux projets régionaux : C. Roche, et J.-P. Gruat

achat local : B. Lips.

directives techniques nationales : C. Roche

**Chapitre 3 :** Bernard Lips s'occupera des statistiques. Les demandes de subventions nationales doivent être adressées avant envoi à C. Roche pour en vérifier la cohérence par rapport à la convention d'objectifs.

**Chapitre 5 :** le projet de Bilan annuel d'activités des clubs (BAAC) sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale pour utilisation en 2006.



## Congrès

Le projet de création d'une structure commune d'organisation regroupant le CSR Aquitaine et le CDS Dordogne est abandonné pour des raisons fiscales. La convention avec les organisateurs doit être signée.

Annick Menier informe que l'équipe d'organisation du 41<sup>ème</sup> congrès de Spéléologie a établi un pré-programme avec un échéancier qui se déroulera en grande partie au théâtre de Périgueux. Des contacts sont pris auprès du Ministère de la culture et de la communication pour une collaboration sur le colloque «Archéologie souterraine et Spéléologie». Il aura lieu le samedi 6 et dimanche 7 mai avec l'intervention d'archéologues et de spéléologues au cours de conférences - débats et d'une table ronde le samedi soir.

## 24. Comptes 2005 et budget 2006

Il n'y a pas de dépassement significatif à signaler à fin octobre.

### Commissions

Quelques commissions n'ont pas encore fourni leur budget prévisionnel 2006. Une relance sera faite rapidement.

A noter :

- l'EFPS prévoit l'achat de deux petits compresseurs (un thermique, un électrique) d'un coût probable de 20.000 € à amortir sur 10 ans
- la commission Publications ne prévoit pas de publier de Spelunca Mémoires cette année. Elle note que la participation financière de l'AFK à Karstologia est fortement surestimée et n'a pas été négociée avec l'AFK. Elle prévoit une action de promotion de Karstologia auprès des bibliothèques universitaires. Le bureau rappelle que ces actions sont du ressort de l'AFK (article 5 de la convention).
- Il faudra relancer la commission financière pour qu'elle fournisse un rapport trimestriel sur le budget fédéral
- la mise en oeuvre des recommandations fédérales sur les EPI aura un impact significatif sur les dépenses des commissions d'enseignement et le SSF.

Les autres actions sont dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant.

L'intitulé de la ligne « ancrage de cavités » sera renommé « mise en sécurité des sites de pratique », qui est plus large.

Rappel : Jean-Pierre Gruat est en charge du dossier de l'aide aux régions sans conseiller technique. Ce point sera débattu au comité directeur de mars.

Formation administrative des dirigeants : format et contenu sont à définir pour un stage qui pourrait être organisé par les régions.

## 25. Impôts : cotisations clubs ?

Lors d'un contrôle fiscal, un licencié s'est vu refuser la déduction de la cotisation à son club de spéléologie. Le fisc a en revanche validé la déduction de la licence FFS. Claude Roche interrogera notre ministère de tutelle pour connaître sa position.

## 26. Fonctionnement de Spelunca Librairie

La commission tarde à faire parvenir ses notes de frais et les récapitulatifs des ventes après chaque manifestation.

Il sera demandé à Alain Morenas de transmettre les comptes et les invendus dans les 10 jours suivant la vente. Les notes de frais non envoyées dans les 45 jours ne seront pas payées (règlement général). Les achats seront faits par le siège uniquement.

Laurent Galmiche rédigera une procédure avant le prochain déplacement de Spelunca Librairie.

## 27. SSF

Un stage organisé par le CREPS de Vallon Pont d'Arc, à destination du GRIMP d'Ardèche, suivant le référentiel pompier ISS1, s'est déroulé la même semaine que l'examen final du brevet d'état auquel participait Bernard Tourte. Un article vient de paraître dans la presse régionale qui annonce sa reconduction.

Henri Lavictoire communique un projet de courrier dans lequel la FFS s'étonne de cette formation en décalage avec la politique commune désormais menée avec la coordination nationale des GRIMP.

Henri Lavictoire contactera à nouveau Frédéric Robert pour s'assurer d'une position commune, puis le texte sera validé par courriel par le Bureau. Il sera envoyé au CREPS, avec copie au CDS 07 et au responsable national des GRIMP.

### Autres points

Le courrier de la fédération aux sauveteurs des Fontanilles a été bien reçu.

Le préfet de l'Hérault n'a pas répondu à la demande d'entrevue du président de la FFS. La situation locale pourrait évoluer favorablement. Le Bureau reste à l'écoute du CDS et du SSF.

Il est souhaitable qu'il y ait une harmonisation entre les 3 écoles.

La fédération est tiraillée entre garantir le niveau des cadres et le problème du recrutement si on est trop contraignant.

Dans le secteur professionnel, le problème est le même pour les BE. Les maîtres nageurs ont l'obligation de se recycler tous les 5 ans, avec évaluation. La formation continue est bien séparée de la formation initiale.

Mais pour les brevets fédéraux, ce type de formation est surtout basé sur la motivation.

De plus, nos cadres sont les animateurs des clubs et on ne maîtrise pas leur activité dans ce cadre.

## L'EFS propose de faire de la formation continue le sujet commun des prochaines journées d'études..

Remarque de l'EFC : Les journées de formation continue sont principalement orientées sur les problématiques pédagogiques et très peu techniques.

## Bilan des journées d'études

Suite au sujet précédent,

## Il est décidé de continuer les journées d'étude en commun.

## Le sujet commun retenu est : La formation continue, ce qui se fait dans chaque école, pourquoi, vers où aller?

Les dernières journées d'études communes font ressortir un bilan mitigé. Les EGS ont « perturbé » les JE et il y a eu moins de lisibilité du travail des écoles. Et pourtant, les EPI sont un point très positif.

A Aix (2004), il n'a pas été décidé de sujet commun même si le thème « la place des femmes dans l'activité » aurait pu être débattu ensemble. Il est en effet indispensable que le thème soit préparé avant et que toutes les commissions s'y impliquent.

L'EFC est favorable à condition que ça ne lèse pas le travail interne de la commission.

Qui est invité? Uniquement les cadres ou bien est-ce ouvert?

## Accord de principe sur une ½ journée commune le dimanche matin

### Dates arrêtées : le week-end des 11-12 novembre

Le lieu reste à déterminer. Emmanuel Cazot propose l'Isère dans la mesure où les personnes ressources ne sont pas trop sollicitées par le rassemblement européen de 2008

L'intitulé: journées d'étude inter-commissions enseignement

## Label FFS

Martinho Rodriguez, président du syndicat des professionnels de la spéléologie et du canyon est invité.

Le label EFS existe depuis 1989. Cette année, rien d'autre que la publication de la liste des centres labellisés. Une dizaine de structures sont concernées. Si la plupart des structures ne voient pas l'intérêt, d'autres le demandent. Le label apporte un échange très concret de clients devenant stagiaires (et le contraire).

Le label EFC est beaucoup plus jeune (2 ans). En 2006, 3 structures. En attente du label fédéral.

Intérêt pour la fédération :

Le label est un moyen d'établir un contact avec les pros. Peut-être est-ce une réponse à la baisse des licenciés.

La question se pose des relations avec les professionnels.

Quel contenu pour le label ? Diverses idées sont avancées :

- fournir des outils de communication (sur notre fédération et ses stages) qui seraient distribués systématiquement aux clients, des outils pédagogiques - licences « pro » ou « tourisme », pour chaque pratiquant avec un professionnel permettant de faire passer le message de la fédération.
- encarts publicitaires faits en commun (pros + FFS) pour les structures labellisées.

- ça doit être un investissement de la fédération qui ne doit pas coûter aux pros mais comment faire pour que ça ne soit pas à sens unique ? le risque existe aussi d'un point de vue budgétaire. Comment le justifier à l'AG ?
- proposer différents niveaux dans les formations des pros. Donner des équivalences avec des pré-requis fédéraux. Mais



l'inquiétude existe d'une dérive « pro » dans les stages fédéraux.

- insister sur les « plus » de travailler ensemble avec la fédération : équipements en fixe des sites, conventions d'accès. Suivi du label : il faut aller voir les structures. Qui? Les cadres techniques, les CDS, ...

**Il convient de savoir quels sont les objectifs à développer au travers du label. C'est un problème de choix pour la fédération dont l'orientation est du ressort du comité directeur.** (Augmentation du nombre de licenciés, etc). Le label concerne bien entendu les écoles mais aussi les commissions professionnelle et communication qui ne sont pas impliquées pour l'instant.

Arrivée de Martinho Rodriguez, président du syndicat des professionnels de la spéléo et du canyon  
Actuellement, 130 syndiqués +- 180 actifs, 333 diplômés délivrés.

Débat sur les intérêts communs à travailler ensemble.

Martinho Rodriguez : Il n'y a pas eu de discussion pour l'instant au sein du syndicat. Il est souhaitable qu'un certain nombre de moyens et d'axes qui pourraient être utiles aux uns et aux autres soient définis.

On arrive à faire plaisir dans de bonnes conditions, en respect avec l'environnement. On aimerait aussi faire passer un message allant dans le sens de la fédération. Mais on manque de temps, de moyens. Manque d'outils de communication (plaquettes simples).

Nous n'avons pas a priori par rapport au label. On a tous été spéléos fédérés. Pourquoi pas...

Présentation du label : le label attribue une reconnaissance aux structures respectant les recommandations fédérales d'encadrement et retournent un bilan annuel.

En retour, la structure reçoit un « diplôme » à afficher + une certaine quantité de documentation. C'est payant.

La plupart des pros n'en voient pas l'intérêt. D'autres (peu), le réclament et l'utilisent très largement.

Les objectifs pour la fédération : aux EGS, il a été dit: « il faut mieux travailler avec les pros ». Le label est un moyen. Un des objectifs pour la fédé est de mieux maîtriser toute la pratique extra-fédérale, dont la pratique avec les pros.

Présentation des propositions (écrites plus haut) : label gratuit, fourniture de documentation péda et de communication. Création d'une licence « tourisme » symbolique pour les clients. La fédé fait de la communication dans un certain nombre de médias (spécialisés ou non).

Martinho Rodriguez : le coût est prohibitif (113 euros). Ce n'est pas réaliste pour la plupart des pros qui galèrent.

Il ne faut pas de limitation du nombre de labels par départements.

Mise en évidence du poids économique et social des pros dans les petites communes.

JPH: il existe une commission professionnelle à la fédé mais jusqu'à présent, elle ne fonctionne pas, autant de la faute des pros que de la fédé.

Que peut nous apporter un label ? : c'est une profession qui est fragile. Problème de poids par rapport aux ministères, etc. Ca peut étoffer l'activité des pros. C'est une reconnaissance de qualité. En contre-partie, on peut faire passer l'information pour renvoyer des gens vers la fédération. On a besoin de documentation pour ça. On a un rôle privilégié sur le terrain en terme de communication. Envers les communes locales, etc.

Discussion sur la licence « tourisme ». 1 euro par sortie? Réflexion en cours...

En synthèse, 3 apports de la fédé vers les pros:

- label qualité

- communication grand public commune,

- documentation adaptée

JPH : est-ce que la fédé peut servir de bureau de placement pour les BE ?

CR: quelles échéances on se donne pour finaliser?

Est-ce qu'une trame est envisageable pour le CD de mars?

Pour l'instant, qu'est ce qu'on fait pour les demandes actuelles?

RL: je ne traite plus.

Suite à une question posée à Claude Roche lors d'une réunion au MJSVA au sujet d'un secours, il est décidé que Bernard Lips préviendra Claude Roche lors de déclenchements d'opération de secours.

Henri préparera un courrier à la fédération belge de spéléologie suite au secours de la borne aux Cassots.

### 28.FSUE - Vercors 2008

Le dossier de candidature de la FFS pour l'organisation d'un congrès européen en 2008 dans le Vercors a été envoyé à la FSUE. La demande budgétaire 2006 sera examinée lors de l'examen du budget 2006 par le comité directeur.

### 29.GTIF

Il sera demandé de toiletter le Forum FFS en structurant les rubriques et en archivant les anciens messages.

### 30.Spelunca

Des articles sont parus dans le numéro 100 sans concertation préalable avec les commissions techniques de la fédération ce qui pourrait poser des problèmes en terme de sécurité des pratiquants.

Pour éviter des incompréhensions, il sera demandé que les articles techniques soient transmis, pour avis et dès réception, aux commissions concernées.

D'autres articles ont pu relater des actions qui ne respectent pas l'éthique fédérale.

Aussi, le Bureau demande que tous les articles lui soient transmis dès réception par le siège ou par Philippe Drouin. Jean-Yves Bigot en informera Philippe Drouin. Ainsi, le Bureau pourra, en amont du maquetage final de la revue, attirer l'attention du comité de lecture sur des articles relatant des agissements potentiellement contraires aux règles de bonne conduite édictées par la Fédération.

Il s'agit d'avoir un avis politique sur le contenu de la revue fédérale. Cela est indépendant du travail du comité de lecture.

## COMPTE RENDU DES PREMIÈRES RENCONTRES DES RESPONSABLES D'EDS 18 ET 19 MARS 2006 SAINT BAUZILLE DE PUTOIS (34)

**Participants :** HONIAI Jean-Marc, CONTET Yves, PONSARD Julien, ABDILLA Bernard, RASSE Mathieu, GODART Jean-François, VERDET Jean-Marc, THIERRY Lionel, ALEXIS Eric, ARNAUD Judicaël, ZAOUI Pascal, CAZES Gérard, MADELAINE Eric, FULCRAND Serge, LACROIX Jean Luc, PERRET Catherine, MEYSSONNIER Marcel, ROCHE Claude.

### CONSTATS

#### Pourquoi des EDS ?

On constate un vieillissement des fédérés et une diminution lente et régulière du nombre des pratiquants.

Il y a peu de jeunes dans les clubs. Par ailleurs, compte tenu du grand nombre de clubs à faible effectif, ceux-ci n'ont pas toujours les moyens et la motivation pour accueillir les jeunes et les former. Ceux-ci, quand ils intègrent un club, sont généralement isolés parmi les adultes.

L'objectif est donc :

De créer des regroupements supra club afin de créer une dynamique au sein de groupes de pratiquants d'âge homogène.

De proposer aux jeunes des pratiques variées qui correspondent à leurs attentes.

De pallier les manques de moyens financiers ou humains des clubs et de les accompagner dans l'accueil de nouveaux jeunes pratiquants.

Rappel de quelques informations :

Il existe quelques expériences anciennes, qui ont fonctionné préalablement à l'appellation EDS. Il a été rédigé et diffusé le cahier du CDS N°13 : « Les EDS » qui fixait le cadre général de cette structure (disponible sur : <http://ffspeleo.fr/federation/textes/cahiercds/cds13.pdf>).

Il existe actuellement une vingtaine d'EDS, ayant des fonctionnements différents et des expériences très variées.

Problématique posée : comment accompagner des fonctionnements locaux très divers en ayant des objectifs fédéraux bien définis ?

#### Qu'est ce qu'une EDS ?

L'EDS est une structure destinée à favoriser la pratique de la spéléologie et du canyon pour les jeunes mineurs.

La structure support doit être capable de répondre aux besoins des clubs et de mettre en œuvre une stratégie adaptée.

L'EDS peut aussi créer un besoin, avoir un rôle d'observation, utilisation de l'outil pour aider les clubs et dynamiser les actions, être un outil de développement et de stimulation sans créer un déséquilibre entre le CDS et les clubs.

**Conclusion du groupe :**

- L'EDS correspond à la tranche d'âge 10 –18 ans. Autant que faire se peut, il est recommandé de scinder le groupe (si le nombre le permet) en tenant compte des catégories d'âge, des capacités physiques des participants et du projet pédagogique.
- La co-Jeunes peut être la suite et le complément des EDS pour la tranche d'âge supérieure (18-26 ans).
- On peut admettre que certaines demandes en dehors du cadre défini puissent être intégrées dans l'EDS (exemple : l'adulte qui souhaite participer pour se former avant de rejoindre un club).
- Les jeunes doivent être obligatoirement licenciés à la FFS.
- L'EDS n'est pas une entité isolée. Elle doit accueillir pour former et réorienter vers les clubs. Elle a un rôle moteur et fédérateur.

**Un consensus autour de constats :**

- L'achat de matériel spécifique à l'EDS (équipements individuels, matériel collectif) est rament un obstacle : chacun a trouvé des solutions adaptées en fonction de ses objectifs et de la situation locale.
  - La tenue du registre EPI et la gestion du matériel sont primordiales mais souvent la réalité du terrain est différente. Le nouveau formulaire procure une amélioration de la situation. D'expérimentale qu'elle est actuellement, cette gestion deviendra obligatoire à partir de 2007.
  - La complémentarité bénévoles / salariés, là où elle existe, apporte un plus intéressant et chacun trouve sa place.
  - La programmation : l'EDS joue un rôle de régulateur et de coordonnateur entre les clubs au travers du calendrier des sorties. Cette programmation permet de se répartir les tâches sur l'organisation et l'encadrement et de varier les propositions. Cela peut être aussi un élément pour rendre les jeunes, acteurs dans le choix des cavités et de leurs objectifs...
- Les retombées des actions d'encadrement extra fédérales (scolaires, éducation spécialisée) ne sont pas mesurables rapidement. Ces actions n'amènent pas toujours le nombre de nouveaux fédérés attendu, directement dans les clubs. Mais les EDS peuvent être des relais sur le terrain, et être présentées comme une continuité dans les actions d'enseignement. Certaines actions locales –Ain par exemple- sont révélatrices de ce potentiel.
- Les actions plus sporadiques vers les CVL ou certaines interventions très ponctuelles en milieu scolaire n'ont elles aucun impact ?
  - Seules les actions qui s'installent dans la durée sur un cycle peuvent susciter de nouvelles vocations.
  - pourquoi le fait-on ? (retombées potentielles ultérieures, nécessité économique, subventions, développement de l'image), faible « rendement » mais intérêt difficilement mesurable pour la FFS. Cela peut être un « positionnement citoyen » participant à l'image de la spéléologie mais qui n'entre pas dans le cadre de l'EDS.
  - La communication ? Elle est nécessaire mais selon les possibilités des départements. Le constat est que c'est surtout le bouche à oreille qui fait fonctionner l'EDS. La promotion de l'EDS doit être adaptée aux capacités et moyens de la structure. L'utilisation de plaquettes publicitaires n'apporte que peu de choses.

**Les problèmes récurrents :**

- Difficulté de financer l'EDS particulièrement quand il y a emploi de salariés.
- Les relations avec la Co-J : Actuellement, les EDS existantes n'ont pas ou peu de relations avec la co-Jeunes. Problème d'image qui peut choquer les parents et effrayer les débutants. ...Les parents attendent un encadrement adulte et responsable.
- Après l'EDS : relation avec les clubs...club junior. Cela ne semble pas marcher. Il apparaît fondamental d'intégrer dès le départ les jeunes dans les clubs et de rester un pôle fédérateur. L'EDS ne doit pas devenir une structure concurrentielle des clubs.
- Les EDS doivent correspondre aussi à l'attente des parents qui leur confient leurs enfants (Donner une image de rigueur, de sérieux et de convivialité).
- Les questions ayant trait aux assurances pour les EDS qui font travailler leur cadre salarié avec un public non fédéré et avec une facturation.
- Vers des conventions et un label ? La création des EDS est-elle un axe prioritaire de la FFS?

**Des idées, des recommandations, des recettes :**

1) L'implication des parents ...

Montrer que cette activité peut améliorer la relation parents enfant en les associant à tout ou partie des activités de l'école (déplacements, entretien du matériel, accompagnement...)

Les informer contribuera à leur implication dans le groupe.

2) Prendre en compte les besoins propres à l'adolescent :

-Importance de l'adhésion au groupe, de la reconnaissance « tribale ».

-L'appartenance au groupe

-Etre bien dans le groupe

-Se situer au sein du groupe

Plus clairement il faut que les jeunes aient envie de se retrouver, de prendre en main leur programme. Ce qui est important pour nous : «la spéléo, la cavité» est peut être à leur yeux secondaires. Ce qui est très important c'est que chacun trouve **sa place au sein du groupe**.

Donc, même si on a derrière la tête un programme cohérent et équilibré pédagogiquement, il faut le proposer aux jeunes, voire le modifier en fonction de paramètres auxquels nous ne pensions pas.

3) Le matériel :

Créer une coopérative d'achat au niveau du CDS : aide à l'achat du matériel individuel.

**CR: proposition de faire gérer de manière provisoire par Roger Borie.**

OK pour l'EFS et l'EFC.

**Label gratuit ? L'idée de la gratuité n'est pas tranchée clairement. Tous les participants de la réunion n'ont pas une opinion unique.**

Ces propositions sont à faire valider par le CD

**Etats généraux de la spéléologie**

Parmi les idées à retenir :

- parc national de la spéléo

- initiateurs: recentrer sur le rôle des initiateurs, animateurs de clubs. Accueil des débutants. Mais c'est déjà une réalité. Peut-être pas comprise par tout le monde.

**Suivi médical :**

Il faut définir précisément les conditions d'un suivi médical. L'EFPF travaille sur un texte avec la CoMED.

L'arrêté de 1999 a été interprété de manière abusive. La CoMED a jugé qu'il était nécessaire de maintenir le certificat tous les ans. Une future loi Lamour est en préparation sur le dopage et la santé du sportif. La question des certificats médicaux sera évoquée dont celui concernant la plongée. Des groupes de réflexions seront mis en place pour préparer les décrets d'application qui seront pris suite à la loi. La fédération a demandé à être représentée.

**Cavités sensibles :**

La fédération ne doit pas édicter des règles mais sensibiliser les pratiquants sur la nécessité d'avoir une certaine attention à leur pratique concernant la protection de l'environnement. A Méjannes, des stages spécifiques concernant les cavités sensibles ont été demandés. Qui doit mettre en place des formations ?

L'EFS fait remarquer que la sensibilisation à l'environnement et à la protection des cavités sensible est déjà partie intégrante de ses formations. De ce fait il faudrait peut être affiner un peu plus le programme de cet éventuel stage « cavité sensible » pour ne pas être redondant sur le programme des formations habituelles.

On remarque qu'il y a des sites spécifiques dédiés : les cavités aménagées.

On n'est pas très bon sur les relations entre la FFS et les grottes aménagées. Il s'agit d'un axe de progrès intéressant. Des discussions sont en cours avec le directeur d'Orgnac. A suivre...

Il convient aussi de travailler à 3 : FFS, pros (BE) et grottes aménagées (ANECAT).

**Rôle social de la fédération :**

Les valeurs de la fédération sont à mettre en avant. Même si ça n'est pas prioritaire pour les spéléos, il ne faut pas croire que le spéléo de base s'en moque. Tout le monde est favorable au rôle citoyen de la fédération mais par manque de moyens et de temps, les actions concrètes ne sont pas assez mises en valeur.

De plus, avec le BE, il faut avoir le diplôme et donc il y a un problème de finances.

On remarque aussi qu'il manque aussi une réflexion de fond à la fédération. On ressent le besoin d'un projet politique clair. Le rapport d'orientation est plus un empilement d'actions qu'un véritable projet. Nécessité de moyens, oui, mais pour quoi faire ?

**Divers**

L'EFC souhaite produire un document sur « comment l'EFC peut contribuer au développement de la fédération ? ».

Les écoles ne savent pas communiquer sur leur qualité. Même si on sait bien que tout n'est pas parfait et qu'il faut sans arrêt améliorer la qualité de l'enseignement et s'adapter à de nouvelles demandes.

**Accueil des débutants dans les clubs:**

Présentation du document sur l'accueil des débutants. Travail en cours par les CTR (GC). Ce projet reprend un des thèmes des JE de l'EFS.

Quelques idées majeures :

-A Méjannes, il est apparu que l'accueil est tributaire du projet du club.

-Ca ne concerne pas seulement l'accueil des jeunes. Quel type de pratique faire passer et comment s'y prendre?



-Quelle aide de la fédération aux clubs ? prêt / don de matériel, soutien pédagogique, autre ?  
 -accueil et orientation des débutants (identifier clairement les clubs au niveau de leur activité et de leur objectifs.), créer au niveau national une liste des clubs accueillant des débutants comportant les spécificités des clubs. (fiche d'identité des clubs à relier au BAAC ?)  
 -Faut-il associer les clubs à cette démarche et leur demander leur avis ? Sous quelle forme ?  
 -Les avis sont très partagés, plusieurs n'étant pas favorables à une énième consultation.

### Il est décidé de soumettre le document préparé par les CTR au CD pour être envoyé aux clubs.

-Déterminer des sites pilotes permettant de valider le projet. Si toutes les pratiques sont respectables, il est souhaitable que les choses soient claires. La fédération a des objectifs et les clubs doivent jouer le jeu si ils veulent avoir des moyens. Le rôle des CDS semble indispensable dans ce cadre (contrôle).  
 Tout doit être lancé pour les prochaines journées d'étude des cadres techniques, décembre 2006.

### Les brevets fédéraux

Il y a depuis l'an dernier une réflexion sur les passerelles entre les brevets EFS et les brevets EFC.  
 L'EFS est favorable au principe mais cela reste à préciser, notamment à propos de la formule « cadre stagiaire » qui applique depuis de nombreuses années.  
 Le moniteur EFC peut se présenter au monitorat EFS sans avoir besoin d'avoir l'initiateur EFS. C'est une dispense et pas une équivalence. Si le moniteur stagiaire EFS issu de ce cursus ne valide pas, il redevient ce qu'il était auparavant.  
 Le problème des moniteurs canyon FFME et des canyonistes purs se pose. Mais il semble qu'il s'agisse d'un faux problème puisque la formation moniteur EFS comporte un module technique.

De même à propos de l'engagement fédéral.

La question des passerelles entre BE et brevets fédéraux est plus complexe. Il est souhaitable que les 2 écoles se mettent en cohérence.

Concernant le lien EFS – EFPS, l'EFS est favorable à la présence de plongeurs au module 2 du moniteur (module scientifique). Ca n'est pas mature pour l'instant à l'EFPS mais une réflexion est en cours.

A noter qu'une réflexion est aussi en cours sur les aspects pédagogiques entre l'EFS et l'EFPS

Brevet d'instructeur fédéral.

L'EFPS souhaite mettre en place le niveau instructeur cette année. C'est un formateur de cadres et la création de ce niveau est aussi un moyen de redynamiser l'EFPS. On souhaite se caler sur l'EFS, c'est à dire la réalisation d'un travail de recherche matérialisé par la rédaction d'un mémoire.

### Nous souhaitons aussi qu'il y ait une présentation commune des travaux de recherche des instructeurs des trois écoles lors des JE.

L'EFS est favorable à cette mise en cohérence. Mais la validation doit rester propre à chaque commission et il est important de conserver une certaine souplesse.

L'EFC n'a pas un dispositif clair concernant la validation du mémoire instructeur. Ceci ainsi que quelques adaptations du cursus devraient être finalisées dans le courant de l'année 2006.

L'instructeur est un cadre de haut niveau de la fédération.

Recherche d'une définition commune aux 3 écoles à propos du contenu du mémoire :

--Aspect pédagogique

-Apportant quelque chose à la communauté FFS (!)

### Les EDS:

Le sujet n'a pas été traité par manque de temps. Quelle est la politique fédérale en matière d'EDS? Corollaire: nomination d'un responsable élu des EDS. Une réunion nationale des EDS aura lieu prochainement : 18-19 Mars. Organisation: SF qui est chargé d'envoyer aux participants et aux commissions le programme.

tion vente » : l'ensemble du matériel individuel est donné au jeune dès son inscription, il en assure le paiement par un versement mensuel étalé sur l'année.

4) La caution de la collectivité

La reconnaissance du bénévole sous une forme à affiner : statut du dirigeant, assurance gratuite pour le cadre accompagnateur s'il est non spéléo, ..... ou spelunca gratuit ... ?

5) Un responsable EDS au CD

Le développement et la structuration de ce pan de la politique fédérale doivent pouvoir être soutenus par un délégué auprès du CD. Le poste créé en octobre 2005 est à ce jour inoccupé, ce qui freine toute évolution. L'idéal étant un pôle au sein du CD, relais du groupe de travail sur le terrain.

6) Une ouverture sur la lisibilité des EDS

L'EFS et l'EFC déterminent les contenus et organisent des stages de formation pour les pratiquants. L'EDS, en s'appuyant sur ces contenus, amène les jeunes d'une même tranche d'âge à l'autonomie. L'EDS correspond à une période de la pratique. Le jeune peut connaître l'EDS puis le club puis suivant ses centres d'intérêts se tourner vers des secteurs de la pratique plus ciblés par les différentes commissions.

7) Spelunca : il faut que chaque EDS se signale à Spelunca et fournisse la liste (Nom et N° de licence) des participants : elle recevra les «Spelunca» en envoi groupé.

### Pistes de travail et projets

Réaliser un tableau synoptique montrant : financement / gestion / statut, positionnant l'EDS dans la structure fédérale.

L'utilisation du sigle EDS est à lui seul un label garant d'une charte de qualité.

Valorisation des EDS et support de communication

Création d'un passeport EDS validant et valorisant une progression vers l'autonomie :

2 axes de réflexion

Matérialisation de la progression (niveaux)

Permettre aux parents de vivre et mieux comprendre le projet associatif de leur enfant.

Création d'un support fédéral pour la communication vers les administrations

(Plaquette simple précisant la place des EDS dans le fonctionnement fédéral)

Mise en place d'un label attribué aux clubs assurant la formation des jeunes

-liste des clubs faisant de la formation ou de l'initiation

-labellisation des clubs

Créer un annuaire des EDS et des clubs formateurs sur le site fédéral.

A partir du cahier du CDS, réaliser un dossier de présentation simple reprenant les principales étapes et éléments importants préalables à la création d'une EDS.

Faciliter l'accès à la banque de données et aux statistiques. (voir le SYGIF)

Publier la liste des EDS sur le calendrier des stages.

L'aide fédérale

1) Repenser l'aide fédérale: ce ne doit pas être une aide à la création mais un soutien permanent permettant l'affichage de la politique fédérale lors des dossiers de demande de subvention. Les EDS ne générant pas de ressources propres, une aide dégressive n'est pas adaptée.

2) Envisager une aide différenciée si le CDS emploie ou non un salarié permanent.

3) Etudier la faisabilité budgétaire de l'aide en fonction de l'augmentation du nombre d'EDS à soutenir.

4) Faut-il aider de la même manière une EDS à 5 ou à 20 jeunes ? Doit on aller vers une aide au résultat ?

### PROPOSITION DU GROUPE :

- 600 € / an aux EDS labellisées
- Envisager la possibilité d'aide supplémentaire en fonction du nombre de jeunes et/ou de l'emploi d'un salarié.
- Obligation de transmettre un CR financier normalisé accompagné du compte de résultat du CDS (Bilan / budget).

### Les actions décidées lors de la rencontre

1) Création d'un passeport EDS : Responsable : Mathieu Rasse

Groupe de travail : Eric Alexis (pour assurer l'interface avec l'EFC), Julien Ponsard, Judaïcël Arnaud (qui assurera l'interface avec l'EFS), Pascal Zaoui, Marcel Meyssonnier. Echéance 2007

2) réalisation d'un logo ...voire d'une charte graphique EDS -->Gilles Turgné Echéance ??

3) Création d'un document de présentation des EDS pour les administrations. Responsable : Yves Contet.

Groupe de travail : Serge Fulcrand, JF Godart, Claude Roche, Lionel Thierry (Photo)Echéance : septembre 2006

4) Label :

L'utilisation du NOM EDS => Le compte rendu / Le compte de résultat / Des chiffres clefs (Ages / Stat) Coordinateur Jeff Godart

5) Action Extra Fédérale : Jean François Godart /Yves Contet

Comptabiliser les Actions Extra fédérales

Différents organismes

### Des questions pas encore tranchées :

6) EDS et canyon

Proposer le canyon comme option possible

Le Canyon sera intégré dans le passeport EDS.

L'appellation EDSC est évoquée, mais après un tour de table des présents, les pour et les contre étant en nombre égal, il est décidé de surseoir à cette demande en attendant une clarification en liaison avec le nom donné aux CDS.

#### 7) Assurance

Philippe Kernéis doit rencontrer le courtier afin de lever les derniers questionnements sur les problèmes d'assurance.

Les réponses apportées par Michel Decobert aux questions posées par B. Abdilla seront diffusées.

Une synthèse définitive de l'ensemble de ces points sera faite par Claude Roche.

Une attestation « type » sera fournie par la Fédération. Bernard Abdilla et Yves Contet proposeront une trame de travail précise.

#### 8) Le statut de dirigeant

Pour le parent accompagnateur. Quelle reconnaissance ?

Pas de licence spéciale.

#### 9) Statut des CDS employeurs

Comment mieux aider les CDS qui font l'effort d'embaucher un personnel technique ?

Claude Roche indique que ces assistants techniques départementaux doivent être des relais de la politique fédérale. Après accord de leur CDS ou CSR employeur, il a prévu de les inviter aux réunions des cadres techniques avec une prise en charge des frais d'hébergement par la fédération. Il souhaite les inclure le plus possible dans l'équipe de la direction technique.

Bernard Abdilla souhaite que les CDS employeurs et leurs salariés aient un statut de partenaires 'privilégiés' au sein de la FFS.

#### 10) Echéances

Une nouvelle réunion sera programmée en 2007 à une date à déterminer.

### Bilan

La place et les rôles du diplôme d'instructeur n'ont pas été traités complètement par manque de temps.

Le bilan de ces rencontres des 3 écoles est positif. Elles sont riches en débats. Elles « créent du lien et permettent de donner du sens à nos travaux ».

Elles permettent de débattre « dans le formel et l'informel ».

Les 3 écoles souhaitent travailler ensemble. Leurs besoins sont proches. Mais, il reste encore à évoluer afin que des actions concrètes aient lieu.

Il est fondamental que les débats soient relayés au CD.

### Bilan

Eric Madelaine, Pascal Zaoui: Ont appris que leur EDS n'était pas vraiment conforme aux objectifs fédéraux

Gérard Cazes : A apprécié la diversité. On note l'engagement des BE aux cotés des bénévoles, chose qui dérangeait il y a encore une dizaine d'années !!

Judicaël Arnaud : Est satisfait de l'avancée de ce dossier. Il jugera de la suite effective qui sera donnée car il regrette encore une fois que ce soient les bénévoles et les cadres techniques départementaux (donc toujours les mêmes) qui fassent avancer et vivre ce dossier.

Lionel Thierry : Bilan positif. Il se dit étonné par la variété des EDS existantes. Il est agréablement surpris de l'investissement des professionnels. Il a l'impression de représenter une petite EDS mais reste motivé.

Eric Alexis : juge la réunion très positive. Il Regrette que la fédération n'utilise pas tout les atouts des deux disciplines (spéléo et canyon). Il souligne les propositions concrètes qui sont avancées

JM Verdet / Frédéric : Se sentaient petits mais finalement bien dans la ligne. Ont appris beaucoup de choses.

Mathieu Rasse : Préoccupation nationale

Jean François Godard : repart très satisfait de l'ensemble et remotivé. Son EDS est bien positionnée

Julien Ponsard: L'école n'est pas encore sur pied mais les éléments évoqués vont l'aider

Yves Contet: le CDS 01 est un petit département ! La rencontre permet de se repositionner.

J Marc Honiat : Les échanges confortent la lancée de son projet d' EDS

Vers un renouveau de ses effectifs.

Des attentes de la fédé pour son projet.

Marcel Meyssonier : Rencontre du mois dernier en RA pour lancer l' EDS

Dans le cadre du militantisme à faire, toujours plus à faire.

Claude Roche : Bon bilan. Cette réunion est le premier vrai retour d'expérience depuis le lancement des EDS.

On est au début de la maturité du dispositif, il était nécessaire de le recadrer pour conserver une cohérence avec les orientations fédérales.

Il tient à remercier Serge Fulcrand pour l'organisation et l'animation de ces 2 jours.

J.Luc Lacroix : A pris connaissance de la situation et des différentes formules.

Catherine Perret : Tout est positif, bonne synthèse, ce type de réunion aurait pu se faire avant.

Serge Fulcrand : promet de faire attention à sa santé !

Cette réunion a permis de se rendre compte qu'il existe une vraie dynamique EDS. On a atteint le seuil de reproduction de modèles existants.

Sa génération a foncé à cause de situation particulière (arrivée des techniques alpines). Les temps changent, il faut maintenant proposer des formules où l'accompagnement et l'encadrement sont une garantie de succès!

Bernard Abdilla : remercie l'assemblée. Il accepte d'être le correspondant du groupe de travail et note l'engagement et le dévouement des participants pour cette cause. Les EDS sont un élément important de la fédération. Le Comité directeur doit prendre cette donnée à bras le corps et s'engager dans un soutien à cette démarche.

